



DECISION 2018052815

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** le contrat à durée indéterminée du 4 septembre 2017 recrutant Monsieur Jean-Marc David, agent contractuel de catégorie A, en tant que Directeur des achats et de la restauration au sein de la Centrale d'achats des Crous;

DECIDE

Article unique : Monsieur Jean-Marc David, Directeur des achats et de la restauration au sein de la Centrale d'achats, est autorisé, pour ce qui relève de la Centrale d'achats des Crous, à :

- Signer la correspondance et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement,
- Viser les bons de commandes
- Attester le service fait des factures.

Fait à Vanves, le 28 05 18

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressé